

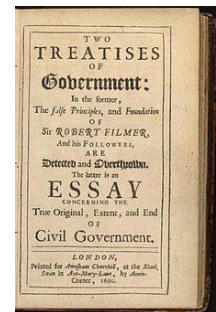


CHERCHER LA THESE



John Locke, *Traité du gouvernement civil*, 1690.

Un pouvoir arbitraire et absolu, et un gouvernement sans lois établies et stables, ne sauraient s'accorder avec la finalité de la société et du gouvernement. En effet, les hommes quitteraient-ils la liberté de l'état de nature pour se soumettre à un gouvernement dans lequel leurs vies, leurs libertés, leur repos,



leurs biens ne seraient pas en sûreté ? On ne peut supposer qu'ils aient l'intention, ni même le droit de donner à un homme, ou à plusieurs, un pouvoir absolu et arbitraire sur leurs personnes et sur leurs biens, et de permettre au magistrat ou au prince, de faire, à leur encontre, tout ce qu'il voudra, par une volonté arbitraire et sans bornes ; ce serait assurément se mettre dans une condition beaucoup plus mauvaise que n'est celle de l'état de nature, dans lequel on a la liberté de défendre son droit contre les injures d'autrui, et de se maintenir, si l'on a assez de force, contre l'invasion d'un homme, ou de plusieurs réunis. En effet, supposant qu'on se soit livré au pouvoir absolu et à la volonté arbitraire d'un législateur, on s'est désarmé soi-même, et on a armé ce législateur, afin que ceux qui lui sont soumis, deviennent sa proie, et soient traités comme il lui plaira.

L'EXPRESSION DE LA THÈSE

La thèse est soit implicite, soit explicite. Ici, elle est exprimée dans les deux premières lignes mais sous une forme négative. Vous pouvez donc en simplifier la formulation grammaticale sans changer le sens, ce qui donnerait : la finalité de la société ne saurait être le pouvoir arbitraire et absolu. Ou : un pouvoir arbitraire et absolu est inconciliable avec la finalité de la société.

Vous en avez parfaitement le droit à la condition de ne pas changer le sens.

La finalité d'une société est de garantir la vie, les libertés et la sécurité (le repos) des citoyens. Elle vise à les libérer de l'état de nature qui est en état violent. Locke fait partie des théoriciens du contrat social : le passage de l'état de nature à l'état de société est rendu nécessaire par la violence inhérente au premier et que la « Loi » régule et interdit. Dans l'état de nature, les hommes peuvent se défendre contre les plus forts qui voudraient s'emparer de leurs biens, les spolier, prendre leur femme etc... Mais dans l'état de société se faire justice soi-même est strictement interdit (assimilé à la vengeance).

D'où l'importance d'un pouvoir juste et donc d'un droit au service de la justice (c'est cette idée que vous pouvez développer et qui est implicite, mais qui est dans le texte, il faut la mettre en évidence dans votre explication.

Tout le reste du texte vise à établir à la fois une impossibilité mais aussi un danger réel pour les hommes, si la volonté arbitraire d'un législateur s'imposait.

Notez qu'il y a la définition d'un pouvoir arbitraire : il est absolu et sans bornes.

Une fois que vous avez formulé la thèse, vous n'avez évidemment pas expliqué le texte mais vous avez le noyau dur. Dans le cas où la thèse est formulé dans les premières lignes, tout le reste du texte est là pour l'expliquer. Le texte peut aboutir à la formulation d'une autre thèse. Ce n'est pas le cas ici.

